

PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2019 à 20 h 00 à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{me} JULIE NADEAU, MM. GILLES BEAULIEU, ANDRÉ CARON ET MICHEL FERLAND** formant quorum sous la présidence du maire.

Absences : M^{me} Valérie Bourgoïn et M. Philippe Morneau-Hardy

2019-08-118

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 20 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2019-08-119

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 dont les membres du conseil ont reçu la copie dans les délais prévus, et affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à la lecture soit adopté.

2019-08-120

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Attendu que la lecture de la liste des dépenses incompressibles et des prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2019, totalisant une somme de 32 819,02 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses pour un montant total de 32 819,02 \$ et que la liste des comptes fournisseurs à payer soit envoyée aux membres du conseil municipal à une date ultérieure.

2019-08-121

DOSSIER – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure de M^{me} Isabelle Julien 1, rue Deschênes, Saint-Bruno-de-Kamouraska.

La demande vise à obtenir l'autorisation de conserver un bâtiment principal à une distance de 4,59 mètres de la limite latérale de la propriété. Le règlement de zonage # 68-90 de Saint-Bruno-de-Kamouraska prévoit une marge de recul latérale minimal de 8 mètres pour un bâtiment principal dans cette zone de villégiature.

Après délibération et :

Attendu que la demande concerne le Règlement de zonage ou de lotissement, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que l'application du Règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Attendu que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

Attendu que la demande est conforme à toutes les dispositions du Règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

Attendu que l'ancien propriétaire du bâtiment en faute a fait des travaux avec une fausse déclaration et qu'il a vendu la propriété;

Attendu que la nouvelle propriétaire se retrouve avec le problème du non-respect de la distance minimale de 8 mètres de la limite latérale;

Le Comité consultatif en urbanisme recommande au Conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska d'accorder la dérogation mineure visant à autoriser la conservation du bâtiment principal à une distance de 4,59 mètres de la limite latérale de la propriété au 1, rue Deschênes, Saint-Bruno-de-Kamouraska.

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la demande de dérogation mineure pour le 1, rue Deschênes, Saint-Bruno-de-Kamouraska soit acceptée.

2019-08-122

CAMPAGNE DE FINANCEMENT – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINT-PASCAL

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant un montant de 50,00 \$ pour la saison 2019-2020

2019-08-123

OCTROI D'UNE COMMANDITE POUR LE CONCERT-BÉNÉFICE DES FAMILLE DE LA FONDATION ANDRÉ CÔTÉ

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska octroi une somme de 50,00 \$ pour le concert-bénéfice des familles qui aura lieu le 5 octobre 2019.

VARIA

INFORMATIONS DIVERSES

Chantier-jeunesse été 2019 :

Merci au groupe de jeunes en provenance de différents pays et aux bénévoles de notre Municipalité qui ont su les diriger afin d'accomplir beaucoup de travail. Félicitations !

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-08-124

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 20 h 15.

Richard Caron, maire

Roxanne Morin,
secrétaire-trésorière adjointe